



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° DS 2021.62

DECISION N° DS 2021.62 du 25 OCTOBRE 2021 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Président

Vu le Code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement Français du Sang,

Vu la décision n° N 2021-22 du 26 juillet 2021 du Président de l'Etablissement français du sang portant nomination de Madame Annie-Claude MANTEAU en qualité de Directrice de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France Normandie (EFS Hauts-de-France-Normandie),

Vu la décision du Président de l'Etablissement français du sang n° N 2017-50 en date du 18 décembre 2017 nommant Monsieur Christophe VINZIA, aux fonctions de Secrétaire Général de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France Normandie,

Vu le Règlement Intérieur des Marchés de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Madame Annie-Claude MANTEAU, Directrice de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France Normandie, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Etablissement français du sang, les actes relatifs à la préparation, à la procédure de passation et à l'exécution, hormis l'attribution et la signature du marché public ainsi que les actes précontentieux, du marché public national de fourniture de systèmes de groupage sanguins et de recherche d'anticorps immuns du système ABO, de réactifs et réalisation de prestations de services associés.

Article 2 – En cas d'absence et d'empêchement de Madame Annie-Claude MANTEAU, Directrice de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France Normandie, délégation est donnée à Monsieur Christophe VINZIA, Secrétaire général de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France Normandie, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Etablissement français du sang, les mêmes actes que ceux visés en article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait à Saint-Denis, le 25 octobre 2021


M. François TOUJAS
Président de l'Etablissement Français du Sang